

Quoi de neuf à Chantresse ?

Journal communal - décembre 2015 - N°30

- 
- 2 De nous à vous**
 - 4 Conseil municipal**
 - 8 Intercommunale**
 - 10 Citoyens**
 - 18 Associations**

Édito

Embellissement et sécurité pour les entrées de notre commune !

C'est avec une grande satisfaction que nous avons mené à terme le projet d'aménagement du village, entrées nord et sud. Certains diront que ce n'est pas suffisant pour limiter tous les usagers mais nous avons dû suivre les préconisations du Département de l'Isère, qui a subventionné une grosse partie des travaux. Il reste quelques petites finitions, avertissement du rétrécissement avec bandes réfléchissantes et panneaux, plantation dans les bacs prévus à cet effet. L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques est prévu courant 2016 par le SÉDI, pour rappel les fourreaux ont été posés pendant les travaux. Nous remercions les sociétés Sintégra et Routière Chambard pour leur professionnalisme et leur investissement dans ce projet.

Projet de fusion de notre communauté de communes !

Vous avez dû lire dans la presse que le territoire du Sud Grésivaudan est concerné par un projet de fusion. Chaque commune a reçu le projet d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) venant du préfet. Il préconise la constitution d'une intercommunalité unique de 45 000 habitants à la date du 1^{er} janvier 2017, au travers de la fusion des communautés suivantes : communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, communauté de communes du Pays de St Marcellin, communauté de communes de la Bourne à l'Isère. Nous avons délibéré en conseil municipal, nous sommes tous contre ce projet. Nous pensons que cette nouvelle intercommunalité sera trop grande, les services s'éloignant peu à peu des habitants. La

communauté de communes Chambaran Vinay Vercors ayant plus de 15 000 habitants, n'est pas obligée de se regrouper, selon la loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Évènements dans notre pays !

Nous retiendrons malheureusement de l'année 2015 les attentats qui ont touché la France en janvier et novembre. En espérant que les mesures de sécurité mise en place sur notre territoire permettront de réduire les risques.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, famille et amis.



*Madame le Maire, Isabelle Oriol
et son conseil municipal,
vous invitent à la cérémonie
des vœux 2016
le samedi 9 janvier à 11 h
à la salle des fêtes de Chantesse.
Nous comptons sur votre présence.*



Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 8 h à 12 h

Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous

Maire samedi de 9 h à 11 h

1^{er} adjoint mardi de 16 h à 18 h

2^e adjoint jeudi de 9 h à 11 h

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU.....	☎ 15
Police.....	☎ 17
Pompiers.....	☎ 18
Appel d'urgence européen.....	☎ 112
SOS Médecins.....	☎ 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay.....	☎ 04 76 36 79 29
Déchèterie de St-Sauveur.....	☎ 04 76 38 66 03

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissances

VANGI Jules

le 8 novembre 2015

CROCE Emma

le 11 novembre 2015

SORIGUE Anya, Stella, Edmée

le 11 décembre 2015

Mariage

LEFEBVRE Hervé et FERNANDEZ Béatrice

le 19 septembre 2015

Du bas en haut... Dauphiné

Avant tout, permettez une mise au point cardinale : le bas Dauphiné n'est pas, comme on pourrait le penser, au sud du Dauphiné.

Dame Rose des Vents perd le nord face au Vercors qui impose ses dimensions en mettant le bas Dauphiné à ses pieds.

Vous l'aurez compris, l'histoire de ce coin de l'Isère est aussi une histoire d'altitude !

Ce livre qui ne manque ni d'épaisseur ni de profondeur vous invite en images et en textes à visiter ce territoire.

Cette promenade curieuse qui se déroule de thème en thème vous emmè-

nera doucement à prendre de la hauteur sur ce bas Dauphiné et vous enrichir de la plus belle manière qui soit.

Bonne lecture...

Le livre en quelques lignes :

Le bas-Dauphiné en Nord-Isère

ISBN : 978-2-9530135-7-3

Couverture :

- Format 22,7 x 30,7 cm à l'italienne
- Carton 24/10 mousse
- Vernis sérigraphique sélectif mat et super brillant
- Pages de gardes : papier noir fibré, type «Canson».

Intérieur A :

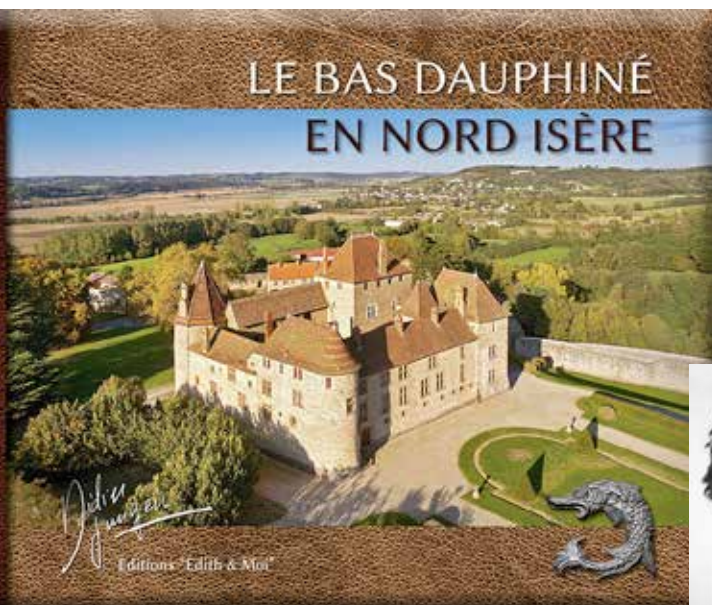
- Nombre de pages : 160 en quadrichromie.
- Papier : semi mat 170 g.
- Type de Trame : 175 (trame classique : 150).
- Vernis : machine.
- Reliure : dos carré collé avec tranchefile coloré.

Intérieur B :

- Nombre de pages : 32 en monochromie.
- Un total de 192 pages et plus de 230 photographies de Didier Jungers.

Nos coordonnées :

Edith et Moi (édition)
Plaine de Chapieu - 38390 Charette
Tél. (fixe) : 04 74 88 66 88
Tél. (mobile) : 06 52 97 35 94
Mail : contact@edithetmoi.org
Web : www.edithetmoi.org



Conseil municipal du mercredi 3 juin 2015

Délibération pour la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Les opérateurs de télécommunications doivent verser une redevance à la commune en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2014 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2013 = (index TP01 de décembre 2012 + mars 2013 + juin 2013 + septembre 2013)/4

Moyenne année 2005 = (index TP01 de décembre 2004 + mars 2005 + juin 2005 + septembre 2005)/4

Soit :

$(702,10+706,40 +701,70 + 703,9)/4=$
1,34678 (coefficient d'actualisation) $(513,30 + 518,60 + 522,80 + 534,8)/4$

Les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication sont fixés respectivement comme suit :

Domaine public routier :

Année 2014

- 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2013

- 40,00 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2012

- 38,68 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 51,58 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2011

- 36,97 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 49,29 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2010

- 35,53 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 47,38 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2009

- 35,51 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 47,34 € par kilomètre et par artère en aérien

Année 2008

- 33,02 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 44,03 € par kilomètre et par artère en aérien

Ces montants seront **revalorisés** au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

Cette recette sera inscrite au **compte 70323**.

Madame le Maire se chargera du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour information, à la date d'aujourd'hui, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la commune de Chantesse s'établit comme suit :

- **Artère aérienne 2,994 km**
- **Artère en sous-sol 1,208 km**

Délibération pour décision modificative pour le budget

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit suivant :

Dépenses de Fonctionnement

Cpte 673 - Titres annulés (exercices antérieurs) : **+ 800,00 €**

Cpte 022 - Dépenses imprévues : **- 800,00 €**

Avancement du projet aménagement du village

La publicité du marché public a été lancée le mercredi 13 mai 2015.

La réception des offres des entreprises est possible jusqu'au mardi 16 juin 2015.

L'ouverture des plis est fixée au mardi 16 juin 2015 en présence de la commission d'appel d'offres

Questions diverses

Travaux

Les services du Département ont informé la commune de la démolition de l'ouvrage actuel (pont Amblard) qui enjambe le ruisseau de la Lèze et de sa reconstruction.

Les travaux se dérouleront du 6 juillet au 30 septembre.

Demande de matériel

L'employé communal souhaite un échafaudage roulant pour les travaux en hauteur qu'il est amené à exécuter dans le cadre de son travail.

Conseil municipal du jeudi 2 juillet 2015

Projet aménagement du village : présentation du résultat de l'appel d'offre, approbation du choix de l'entreprise, approbation du lancement des travaux

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2015 pour le choix de l'entreprise a déclaré adjudicataire des travaux l'entreprise Routière Chambard.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'entreprendre les travaux comprenant :

Tranche ferme	77 775,50 € ht
Tranche optionnelle	110116,00 € ht
Total	187 891,50 € ht

Les travaux seront lancés à la date du 15 août 2015.

Délibération pour demande de financement au SEDI pour travaux de pose anticipée de fourreaux

Le SEDI finance la pose anticipée de fourreaux pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité. La commune sollicitera l'aide financière du SEDI pour ces travaux de génie civil.

Les travaux de câblage seront réalisés par le SEDI dans les deux ans maximum suivant la réalisation des travaux de génie civil.

Le taux d'aide du SEDI est indexé à l'indice de richesse de la commune de Chantesse, ce qui représente un taux d'aide de 80 %.

Délibération pour modification des statuts de la 3C2V concernant le centre de loisirs du mercredi

Madame le Maire expose que le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 re-

définit les notions des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires comme suit :

- ALSH périscolaires : ceux qui ont lieu durant les journées avec école,
- ALSH extrascolaires : ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, devient un temps périscolaire dès lors qu'un enseignement scolaire est dispensé le matin du même jour.

Dans le cadre de réforme des rythmes scolaires, la Communauté de Communes est compétente uniquement pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Toute autre forme d'accueil périscolaire relève de la compétence des communes.

Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du centre de gestion de l'Isère

La commune est informée que la Métro va se désaffilier du centre de gestion (cdg38).

Présentation du RPQS 2014

La régie des eaux a publié le document « rapport de présentation sur la qualité du service public (RPQS) » pour l'eau et l'assainissement de l'année 2014.

Demande de terrain communal par l'ACCA

Suite à la rencontre avec la société de chasse concernant l'emplacement d'un local pour la chasse, la commune propose une parcelle de terrain communale, cadastrée section A 788 pour l'installation d'un mobil-home, destiné aux activités de la chasse.

La commune demandera à l'entreprise Pattard un devis pour la création d'un chemin d'accès avec tranchée pour pose de fourreaux pour l'alimentation en eau.

La commune accorde l'alimentation du terrain en eau, mais émet un avis défavorable à l'alimentation en électricité.

Une convention sera établie entre les deux parties afin de définir les diverses obligations de la société de chasse et de la commune.

Questions diverses

1) Assemblée générale de l'ADMR

L'ADMR souhaite que soit diffusée dans toutes les communes une information aux habitants sur les services qu'elle propose.

2) Demande de débroussaillage chemin de la Croix de l'Étang

Après discussion, la commission voirie demandera à Paysages Services si ces travaux sont envisageables ou pas.

3) 3C2V Commission ordures ménagères

Mise en place d'une fiche d'inscription obligatoire pour les nouveaux arrivants pour l'alimentation en eau, assainissement et ordures ménagères à remplir en mairie.

4) SICTOM

À la déchetterie de Vinay, des barrières de sécurité ont été ajoutées afin d'éviter les accidents.

5) Bassin de rétention d'eau « la Peyrola »

Il est décidé la pose de tuyaux pour que l'eau se déverse en cas de forts orages.



Conseil municipal du mercredi 16 septembre 2015

Vote des subventions aux associations

- ACCA chasse : 200 €, 8 pour - 1 ab.
- Comité des fêtes : 200 €, 9 pour
- Société de pêche 200 €, 7 pour, 2 contre
- Espace Nature Isère : 200 €, 5 pour , 4 contre
- Club de l'âge d'or : 200 €, 9 pour
- Ass Sportive Chantesse : 200 €, 9 pour
- Téléthon : 300 €, 9 pour
- Ass défense grêle : 200 €, 8 pour, 1 contre
- Sou des écoles : 200 €, 9 pour
- Amicale.com : 400 €, 8 pour 400 €, 1 pour 200 €

Afin de bénéficier de cette subvention, chaque association devra fournir un bilan financier et le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Validation du RPQS 2014

Le dossier RPQS 2014 avait été présenté au conseil municipal lors de sa dernière réunion.

Le conseil municipal, après discussion certifie avoir pris connaissance de ce dossier.

Chemin des Mollauds : bornage

Le chemin des Mollauds est communal sur 250 mètres à partir de la RD 153 jusqu'au rond-point du lotissement « Les Magnolias ».

Des propriétaires ayant un différend à propos du chemin situé au-delà de la partie classée communale souhaitent que ce chemin soit borné par la commune.

Le conseil municipal précise qu'il n'a pas d'obligation, ni d'intérêt à faire borner ce chemin, ni à l'entretenir.

Projet aménagement de l'école

Les travaux étudiés sont :

- Mise en conformité des toilettes
- Emplacement d'un local de rangement à la place des toilettes actuelles en tenant compte des normes actuellement en vigueur.

La totalité des devis s'élèvent à 60 000 € HT. Il serait souhaitable d'avoir l'aide d'un maître d'œuvre.

Une réflexion sur un projet global d'aménagement semble plus judicieux : il faut tenir compte de la salle de classe, de la cantine, de l'accessibilité.

Agenda d'Accessibilité Programmée

Le dossier concernant l'accessibilité des bâtiments publics est à remettre en préfecture pour le 27 septembre 2015.

Ce dossier comprend la liste de tous les bâtiments avec les travaux à faire pour les rendre accessibles ainsi qu'un agenda d'étalement des travaux sur 3 ans.

Des dérogations seront demandées pour l'église et le cimetière. Le budget global s'élève à 112 000 €

Location appartement de la cure

Les locataires Monsieur Gallissian et Mademoiselle Gillet souhaitent quitter le logement de la cure au 1^{er} novembre 2015 ou si possible au 1^{er} octobre 2015 si les futurs locataires peuvent emménager à cette date.

La commune a reçu quatre dossiers de demande de location pour cet appartement.

Après examen des dossiers, le conseil municipal se prononce par vote : 9 voix pour le dossier de Monsieur Croce et Mademoiselle Lavallée.

Une réponse sera faite aux candidats non retenus.

Les nouveaux locataires seront contactés afin de fixer la date d'entrée dans leur nouveau logement.

Questions diverses :

- 1) Il sera pris contact avec l'entreprise Paysage-Services pour la gestion des fournitures de déneigement.
- 2) Demande de sortie sur le chemin des bergers (Genovèse-Maréchal) : avis défavorable du conseil municipal, car cette sortie ne figure pas dans le règlement du lotissement.
- 3) L'éclairage du jeu de boules sur la place est à remettre en service.

Conseil municipal du mercredi du 7 octobre 2015

Délibération pour préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des Dépôts

Pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts propose un dispositif de préfinancement à taux zéro, permettant d'anticiper partiellement le remboursement du Fond de Compensation de la TVA. Nous pourrions bénéficier de ce dispositif pour le

préfinancement des travaux (243 000 €) pour une durée de 12 mois.

Délibération pour bénéficier de l'audit énergétique global ou du conseil en énergie partagé proposé par le Sédi

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Sédi a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations, et à di-

minuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Sédi propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « *homme énergie* » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La collectivité de Chantesse souhaite confier au Sédi la mise en place du CEP. Le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours. Il sera donc inscrit au budget la somme de 203,98 € pour honorer cette adhésion.

Il serait souhaitable d'avoir ce Conseil en Energie Partagé sur plusieurs années, nous délibérerons chaque année pour la prolongation.

Le conseil municipal est également favorable à un audit de notre éclairage public effectué par le Sédi. Coût : 400 €.

Aménagement du village : point d'avancement des travaux

Côté entrée sud, il reste à terminer la partie gauche de la chaussée.

Côté entrée nord, on plantera des arbustes, ce qui évitera la gêne qu'auraient pu occasionner des arbres.

Quelques désagréments ont été répertoriés pendant les travaux de l'entrée sud, téléphone et eau coupés pour quelques riverains. Nous nous en excusons.

Divagation des chiens

Trois chiens divagent dans le village. Un précédent courrier avait déjà été envoyé aux propriétaires en début d'année. Un autre courrier leur sera envoyé leur demandant de bien vouloir tenir leurs animaux fermés.

En cas de nouvelle divagation sur la commune, les animaux seront menés à la SPA.

Questions diverses

1) Appartement de la cure : l'état des lieux a été fait avec les nouveaux locataires qui occupent le logement depuis le 1^{er} octobre 2015. Ceux-ci demandent de repeindre une chambre et de poser des armoires murales dans les chambres.

- 2) Sécurisation du bassin de rétention.
- 3) Cabanon comité des fêtes : à la demande du comité des fêtes, les branchements électricité, eau et assainissement seront faits par la commune dans les normes.
- 4) Demande d'aménagement d'un jeu de boules par le comité des fêtes : le conseil municipal se prononce favorablement à l'aménagement d'un terrain de boules par le comité des fêtes à côté du cabanon, financé par le comité des fêtes.
- 5) Téléthon 2015 : Madame le Maire informe l'assemblée que l'association sportive de Chantesse, le comité des fêtes ainsi que la municipalité organisent le Téléthon les 4 et 5 décembre 2015. Cette année, la commune de Cras a souhaité se joindre à nous. Madame le Maire souhaite que les conseillers s'investissent dans l'organisation de cette manifestation.

Conseil municipal du mercredi 4 novembre 2015

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2015-2016

La commune de Saint-Marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour les visites médicales scolaires de l'année 2015-2016, soit 24 élèves x 0.54 € = 12.96 €

Budget Syndicat Scolaire Intercommunal

Le syndicat scolaire a informé (SSI) manque de crédits dans le budget. La somme demandée à la commune de Chantesse s'élève à 4 100 €.

Ce manque de crédits provient essentiellement d'heures supplémentaires non prévues lors du budget initial : ménage d'été, formation donc remplacement, 1 personne en plus à la cantine de Notre Dame de l'Osier, 1 personne en plus au temps périscolaire de Morette.

Le virement au SSI s'inscrira comme suit au budget de notre commune :

Fonctionnement

Compte 6554 Participations : + 4 100 €
Compte 022 Dép. imprévues : - 4 100 €
ainsi que le paiement de 4 100 € au syndicat scolaire.

Des mesures d'économies devront être prises pour le budget 2016, il est demandé à chacun de réfléchir sur différentes propositions : suppression de la gratuité des garderies et/ou des temps périscolaires, limitation des formations, révision de l'organisation du ménage d'été, réduction de la présence des ATSEM dans certaines classes.

Remplacement du POS

La commune de Chantesse possède actuellement le Plan d'Occupation des Sols comme document d'urbanisme.

Celui-ci devient caduque au 1^{er} janvier 2016.

Les diverses possibilités d'évolution de la commune en matière d'urbanisme sont :

- Le Règlement National d'Urbanisme
- La carte communale
- Le Plan Local d'Urbanisme

La décision devra être prise avant le 31/12/15.

Tour de garde des élections des 6 et 13 décembre

Les élections régionales auront lieu le dimanche 6 décembre 2015 et le dimanche 13 décembre 2015 si 2^e tour.

Les élus assureront les tours de garde du bureau de vote.

Information programme Sud-Grésivaudan à Énergie Positive

Un document d'information est à disposition des élus en Mairie.

Questions diverses

- 1) **Subvention communale** : La société de pêche Arc en ciel a communiqué en mairie son bilan financier. Le Conseil Municipal, après discussion décide à l'unanimité d'accorder la somme de 200 € à la société de pêche pour l'année 2015.
- 2) **Repas de fin d'année** des élus et du personnel communal : la date est fixée au vendredi 29 janvier 2016, sauf contraintes du personnel communal.
- 3) **Vœux du Maire 2016** : la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 9 janvier 2016 à 11 h.

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants®

VINAY
Entrée gratuite avec une participation demandée - une consommation

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre d'accès.

Un lundi après-midi par mois de 14h30 à 16h30 au café « l'Ovale » à VINAY

Organisé par : isère
Avec le soutien de : aidants, ANIA, EDFAD Sud Savoie
Renseignements : Maison de Services à la Personne
Service adossé : 04 76 36 36 30
www.as07.org

rivières
Sud-Grésivaudan

information
aux habitants



Dans le cadre d'une étude portée par les communautés de communes du Sud Grésivaudan, des techniciens du bureau d'études Concept Cours d'EAU vont parcourir les ruisseaux et rivières de la commune.

Ces prospections ont pour objectif de diagnostiquer l'état de la végétation présente le long des cours d'eau.

Merci de leur réserver un bon accueil.



Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter l'équipe du contrat rivières Sud Grésivaudan
04 56 33 30 20

les communautés de communes



L'état des chemins forestiers, c'est l'affaire de tous !

Notre commune fait partie du territoire des Chambaran, doté depuis 2009 d'une charte forestière. Il s'agit d'un outil d'animation et de développement de la filière forêt-bois sur le massif. Il permet d'engager des actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et l'usage de la forêt dans le respect de toutes ses composantes : sociale, environnementale et économique. En particulier, la charte forestière pilote depuis peu une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers.

Désormais, tout chantier forestier se déroulant sur notre commune de devra être déclaré en mairie, en amont du commencement des travaux.

Pourquoi une telle démarche ?

- Parce que la filière bois se développe et les moyens d'exploitation se modernisent beaucoup plus rapidement que les voiries, d'où des dégâts parfois très importants sur les chemins forestiers.
- Parce que les professionnels qui travaillent en forêt ont bien conscience

que les chemins forestiers sont leur outil de travail. Et pourtant, même après remise en état, ils pâtissent de l'incivilité de quelques usagers et du regard du grand public.

- Parce que les mairies enregistrent de plus en plus de plaintes des usagers (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...) qui constatent les dégâts.

Qui est concerné par cette démarche ?

- Le propriétaire forestier si c'est lui qui extrait le bois, sinon celui qui achète la coupe et l'entrepreneur qui effectue les travaux forestiers
- La mairie de notre commune car c'est elle qui est chargée de l'entretien des voies communales et chemins ruraux.

Comment procéder ?

- 1) Le propriétaire, ou l'acheteur de la coupe (suivant les cas) informe la mairie du chantier qu'il envisage d'effectuer (localisation, nature, calendrier approximatif).
- 2) Un rendez-vous est pris sur le terrain pour effectuer un état des lieux avant chantier.
- 3) À l'issue du chantier, un second état des lieux est réalisé. En cas de dégradation constatée, il est précisé au professionnel la nature des travaux de remise en état à effectuer.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre en mairie. Vous pouvez également poser toutes vos questions à Olivia Marois au 04 76 36 30 76, ou encore vous rendre sur le site internet <http://charteforestiere-chambaran.fr/>



Mise à disposition de personnel

Une solution simple, réactive et sur mesure pour faire face à vos besoins de main d'œuvre.

Exprimez vos besoins et nous trouverons les compétences qui vous conviennent !



NOS METIERS

- Agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts
- Agent administratif
- Intervenant auprès d'enfants, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
- Agent technique des collectivités
- Agent Multi-services



Nous contacter

PA-ISS EMPLOI :
2, place du Souvenir Français
38160 Saint Marcellin
N° « Accueil » : 04 76 38 60 13 N° « Emploi » :
04 86 11 33 19
E-mail : emploi@pa-iss.net
Internet : pa-iss.sud-gresivaudan.org

Ils ont fait appel à PA-ISS...

« Depuis 2006, nous travaillons ensemble dans un climat de totale confiance.

Nous bénéficions de prestations de qualité, tant au niveau du personnel mis à disposition que des relations avec PA-ISS.

Pour définir PA-ISS en 3 mots : qualité, efficacité, confiance. »

Pierre ROUSSET, Maire de la Sone

LA SONE

« Ensemble, nous mobilisons nos compétences »

Anne-Marie RONZIER, Chef de service Foyer Le Tréry - Vinay



« Une certaine idée de la solidarité entre structures »

Jean François Lebecque, Directeur adjoint ESAT du Plantau, Chatte



développons ensemble
**L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE**

Vous cherchez un emploi ?

Le Relais Emploi de Vinay vous propose :

Aide et conseils personnalisés

- pour faire votre CV, vos lettres de motivation,
- préparer un entretien d'embauche,
- utiliser le site du Pôle Emploi,
- ou pour postuler aux offres d'emploi.

À votre disposition :

Des postes informatiques

- pour faire vos recherches,
- déclarer votre situation mensuelle ASSEDIC,
- pour consulter les offres.

L'animatrice peut aussi vous initier gratuitement à l'informatique.

Tél. : 04 76 36 76 16 ou 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la Communauté de Commune de Vinay.

Horaires des permanences :

Vinay

Pôle de service, 3, avenue Brun Faulquier
Les après-midi du lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30.

Le mardi matin de 9h à 12h sur rendez vous.

Saint Quentin sur Isère

Mairie

Jeudi matin de 9h à 12h

Cras

Salle des fêtes

Sur rendez vous ou en libre accès

3^e mardi de chaque mois de 9h à 12h



Commémoration du 11 Novembre 1918

C'est sous le magnifique soleil de la Saint Martin qu'une quarantaine de personnes s'est réunie autour du monument aux morts à Chantesse pour célébrer la victoire de la Première guerre mondiale.

Le texte officiel a été communiqué par René Guinard, 1^{er} adjoint au maire, suivi de la lecture de «*la lettre de Marcellin*» par Martine Durris, conseillère municipale.

Une gerbe de fleurs a été déposée par les enfants puis après l'appel aux morts, une minute de silence a été observée par l'assemblée.

Pour terminer cette cérémonie, Léa et Robin ont entonné avec Georges Brichet-Billet le refrain de la Marseillaise. Le cortège est reparti vers la mairie où la municipalité a offert un apéritif.



Projet de création d'un réseau de covoiturage

Nous sommes un certain nombre à nous rendre tous les jours dans l'agglomération grenobloise en voiture.

La décision de renoncer à son indépendance n'est pas toujours facile à prendre. Pourtant, le covoiturage présente de nombreux avantages :

- économies d'essence et d'entretien des véhicules,
- réduction des émissions de CO²,
- réduction des embouteillages,
- lien avec les habitants des alentours.

Pour ne citer que les principaux...

Pour vous permettre de tenter l'aventure, je suis motivée pour organiser un réseau de covoituteurs réguliers. Mon idée : centraliser bénévolement les offres et les

demandes au niveau local (Chantesse, Cras, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier) et mettre les personnes dont les trajets correspondent en relation.

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons une chance de trouver régulièrement un passager ou un conducteur pour faire la route ensemble.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations ! Bien à vous,

Isalia Crosson Petmezakis
Notre Dame de l'Osier
Tél. : 06 13 96 07 30
Mail : isaliapetmezakis@yahoo.fr

Lettre écrite par Marcellin Porteix, tombé au champ d'honneur à Lankhof (Belgique), le 24 décembre 1914.

La dernière lettre

Bien chers parents,

La lettre que je vous écris est une lettre d'adieu et lorsqu'elle vous parviendra, je serais probablement tombé sous les balles de l'ennemi. Mais qu'importe, ne pleurez pas, ma mort sera bien peu de choses si elle peut contribuer à la victoire de mon pays. Mon seul regret aura été de mourir sans avoir pu jouir du beau spectacle de son triomphe.

Vous achèterez une petite couronne ou un rameau de laurier que vous mettrez sur la tombe de mon frère et vous lui direz un dernier adieu pour moi.

Embrassez-bien mes sœurs, frères et beaux-frères s'ils reviennent sains et saufs. Dites-leur que si ma vie a été courte, mon rôle aura été suffisamment rempli, car j'aurai disparu au champ d'honneur sous les plis du drapeau, en faisant mon devoir de Français.

Chers parents, j'écris cette lettre avant de partir au feu, demain, nous arriverons sur le champ de bataille. Et, avant d'y aller, j'ai voulu vous faire mes adieux ; pour le moment je suis en parfaite santé et désire qu'il en soit de même pour vous tous.

Je vous embrasse bien tous.

Marcellin





La campagne d'hiver 2015/2016



Elle a commencé le 30 novembre 2015 dans le local des Restos du cœur au 10, rue Paul Berret à Saint Marcellin

Tél. 04 76 38 08 41

Jours d'ouverture :

- les lundis de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.
- les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h30.

Justificatifs à fournir lors de l'inscription :

- Livret de famille.
- Carte nationale d'identité ou titre de séjour.
- Attestation de demandeur d'asile.
- Pour les enfants de plus de 16 ans : certificat de scolarité.

- Avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014.
- Dernière fiche de paie des membres de la famille salariés.
- Bordereau d'indemnités journalières.
- Notification d'inscription à Pôle Emploi
- Avis de versement d'indemnité de chômage et notification.
- Dernière notification C.A.F. (RSA, Allocations Familiales).
- Justificatif de toutes les pensions ou retraites.
- Quittance de loyer et dernier justificatif d'A.P.L.

Spectacle au profit des Restos du cœur



Le 23 janvier 2016 la compagnie Vis Comica va organiser une soirée d'humour avec Tex afin de récolter quelques bénéfices pour les offrir aux Restos du Cœur.

Elle aura lieu au Diapason à Saint-Marcellin. Les billets sont en vente à l'Office de Tourisme et à la librairie de la place d'Armes aux prix de 14 et 20 €. Venez nombreux faire une bonne action en faveur de cette association qui fait tant pour les plus démunis.

Voisinage

Chaque personne attache beaucoup d'importance à son cadre de vie et à sa tranquillité. C'est donc l'intérêt de tous de respecter la loi en vue d'un bon voisinage.

Travaux de bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils bruyants ou émettant de puissantes vibrations tels que les perceuses, scies mécaniques, raboteuses, tondeuses à gazon, etc., doivent être obligatoirement effectués aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Aboiements de chiens

S'ils sont fréquents la nuit, il y a des recours. En premier lieu, dialoguer avec le propriétaire du chien. Si aucun résultat n'est constaté, lui adresser un courrier recommandé, puis favoriser une démarche amiable. En cas d'échec, faire constater l'infraction par la police nationale ou municipale. Le plus simple : s'adresser à la mairie qui constatera la gêne et organisera une conciliation. Si le problème perdure, engager une procédure civile ou pénale.



Notre école au fil des jours !

L'équipe du journal a voulu cette fois-ci donner la parole à Isabelle Carlin qui, depuis 8 ans, œuvre avec passion, au sein de l'unique classe de Chantesse, pour préparer le devenir de nos enfants. Mus par une curiosité positive, nous avons voulu entendre, comprendre, ce qu'est aujourd'hui son métier d'institutrice. Nous nous sommes laissés guider dans les méandres de son organisation, de ses rites, mais aussi dans l'écoute de ses difficultés, ses questions, au sein d'une école qui évolue rapidement. Nous avons conscience, surtout vis-à-vis de nos anciens qui ont gardé un souvenir critique, souvent fait de regrets ou de bien-fondés, sur certaines méthodes d'antan, de peut-être les heurter, mais le débat n'est pas fermé.

Nous nous retrouvons dans une classe, claire, accueillante, gaie. Les murs sont couverts de dessins, de tableaux où sont notés règles de vie, règles de calcul, consignes etc. Deux choses nous surprennent : la hauteur du bureau qui nous permet de nous poser pour l'entretien, mes genoux étant au-dessus du plan de travail ainsi que de ceux de la maîtresse assise en face de moi. La deuxième chose c'est l'odeur. Non, non pas l'odeur que vous croyez mais une odeur qui se métamorphose en souvenirs. Une odeur de papier, de colle, de feutres, et même de cantine, l'entretien ayant lieu à midi, les enfants ne tarderont pas à aller manger.

Isabelle Carlin peux-tu te présenter ? «*Disons que je suis à Chantesse depuis le 1^{er} septembre 2007. En 2008 je succède comme chargée d'école à Mme Sophie Fialais qui prendra la direction de la maternelle de l'école de Notre Dame de l'Osier. En fait j'ai réussi mon concours en Ardèche en 2004, et j'ai fait mon IUFM⁽¹⁾ à Privas. J'ai passé un an à Annonay, puis j'ai pris un poste en maternelle à Chatte. Petite précision, à Chantesse en 2007, je faisais la classe dans un préfabriqué qui se situait dans la cour de l'école.*»

Peux-tu nous parler de ta classe ?

«*Cette année, ma classe se compose de 10 élèves de CM1 et de 14 élèves de CM2. J'ai en majorité des filles. Il y a des années à filles et des années à garçons. Cette observation est importante, car elle conditionne souvent l'ambiance de la classe.*»

Peux-tu nous préciser ?

«*L'ambiance avec les garçons est différente, plus «tonique» les problèmes sont réglés plus rapidement. Alors qu'avec les filles, surtout à cet âge, les conflits, les chamailleries, les clans, sont plus fréquents. La gestion du groupe nécessite plus d'attention, il faut être plus attentive aux exclusions d'où une retombée sur la manière de gérer ma classe. Je peux*



avoir une classe complètement différente d'une année à l'autre. Cela me demande en tant qu'institutrice, une forte implication au niveau relationnel entre eux et moi afin que chacun puisse être attentif, écouter, apprendre.»

Comment gères-tu ta classe ? «*Je travaille sur un emploi du temps qui est affiché. Les enfants savent ce qu'ils vont faire d'un jour à l'autre. Tous les matins, je leur donne un «petit problème rapide» ou du calcul mental pendant 5 minutes. Les après-midi nous avons «une dictée flash».*»

Qu'est qu'une dictée flash ? «*Je dicte une ou deux phrases à la classe, un élève va au tableau, écrit ces phrases, puis nous corrigeons ensemble les fautes, l'occasion de rappeler les règles. On explique. Les élèves interviennent entre eux, s'entraident dans les corrections. Le dernier jour de la semaine, je reprends les phrases que l'on a étudiées précédemment, nouvelle dictée, qui cette fois est évaluée. C'est une manière de réfléchir aux règles, de bien les intégrer.*»

Prévois-tu un temps d'écoute suite à un week-end, à des vacances ? «*Ça dépend de beaucoup de choses. Des enfants auront fait beaucoup d'activités, d'autres n'auront pas «fait grand-chose» selon eux. Il est difficile pour ces derniers*

de leur donner la parole. Ce sont souvent les mêmes qui vont s'exprimer et pour d'autres ce sera plus difficile. L'écoute active de chacun est importante. Elle permet de mieux comprendre l'enfant dans ses attitudes, son fonctionnement, mais aussi au sein du groupe. En fait au travers des différentes activités nous retrouvons l'enfant dans ses occupations extérieures à l'école. Par exemple au travers des semaines de dictées et semaine «d'écriture quotidienne» je leur donne un thème sur lequel ils doivent rédiger. Souvent le thème porte sur ce que l'enfant a fait pendant le week-end ou les vacances. Nous retrouvons dans le travail ce que l'enfant a vécu en dehors de l'école. Un sujet revient souvent : «moi maîtresse je n'ai rien fait, je me suis embêtée». Je leur pose la question : «ne rien faire c'est quoi pour toi ?». À moi de leur expliquer que le fait d'aller jouer dehors, d'avoir construit quelque chose, être allé se promener avec son chien, avoir eu une dispute avec son petit frère, ce sont des événements que l'on peut raconter. Mais aussi à moi de leur expliquer que de ne rien faire, de ne pas avoir d'activité n'est pas anormal. Nous avons, en tant que parents, à déculpabiliser ces moments. L'ennui fait partie intégrante du fonctionnement de l'enfant. C'est laisser la possibilité à l'enfant de donner libre cours à son imagination.»

Comment gères-tu les matières générales ? «*Le matin, nous avons mathématique et français. Ces matières sont différenciées suivant les niveaux. D'un côté il y a les CM1 de l'autre les CM2. Pour ces derniers, le cours est plus poussé. Ils ne font donc pas les mêmes choses. Chaque cours a ses exercices et sont corrigés séparément. L'après-midi nous abordons les sciences, la technologie, l'histoire et la géographie en commun. (CM1-CM2). C'est la même leçon pour tout le monde. Je coupe mon programme en deux pour les matières*



découvertes. Une année je fais la moitié du programme et l'année suivante je fais l'autre moitié. Comme les deux cours tournent, ils ont fait ainsi la totalité du programme sur les deux ans.»

Comment se passe le travail collectif et individuel ? «Le travail collectif inclut tout ce qui est sciences, arts et se passe en après-midi. Le travail individuel se pratique principalement quand je les prends en soutien.»

Avoir deux niveaux (CM1, CM2) présente des avantages et des inconvénients. Quels sont-ils ?

«Je ne cache pas que c'est éprouvant car je suis toujours en activité. Elle repose sur une organisation pédagogique rigoureuse, tout est rythmé, bien réglé. Le soir, quand je corrige les cahiers du jour et que je m'aperçois que l'enfant s'est complètement trompé, n'a pas compris l'exercice, malgré la correction faite le jour même, j'en suis navrée. Le lendemain avec l'intéressé, nous en parlons et reprenons l'exercice. Mon attention doit être de tous les instants sur ce qui est fait, a été compris. Avoir deux niveaux a ses points positifs et négatifs tant pour l'élève, que l'enseignant. Pour l'élève et ses camarades, ce sera un gain d'autonomie, mais aussi un gain commun à toute la classe au niveau des leçons (les uns profitent de la leçon des autres), c'est une meilleure incitation à la coopération entre eux. Nous bénéficions d'une plus grande richesse dans les échanges maître/élève... et surtout l'enfant en difficulté n'est pas montré du doigt, écarté du groupe. C'est pour moi un aspect très important mais il serait trop long ici de

développer tous ses aspects. Si effectivement nous sommes d'un côté et de l'autre, mon organisation, me permet de prendre le temps d'expliquer, d'approfondir une notion pendant que les autres sont sur des exercices. Je passe parmi eux et regarde s'il y a de grosses erreurs et m'assure qu'ils ont bien compris.»

Peux-tu nous parler du tutorat ? «Par exemple j'ai des élèves qui travaillent vite et bien. Ainsi libérés de leurs exercices, ils vont voir les copains et les aident. Je veille à ce que ces échanges se passent à voix basse et surtout qu'ils ne s'amuse pas. Cela permet à un enfant, avec ses propres mots, d'expliquer à un autre enfant quelque chose qu'il aurait du mal à comprendre. En effet parfois cela passe mieux qu'avec mes propres mots... Entre eux, ils sont moins gênés pour poser des questions. L'aide se passe surtout avec les CM1, qui sont nouveaux, me connaissant moins bien, sont toujours un peu distants et osent moins poser de questions. Je veille cependant à ce qu'ils perçoivent l'utilité de demander quand ils ne comprennent pas, ils peuvent me solliciter autant qu'ils le souhaitent. Étant ensemble depuis trois mois, les élèves osent petit à petit m'interpeller, la machine s'est mise en route, ils comprennent comment fonctionne la classe, ils ont vu comment fonctionnaient les CM2. Voilà l'avantage du double niveau. Avec un seul niveau il faut, chaque année, tout mettre en place, remettre les compteurs à zéro.»

Préparation de leur rentrée en 6°. As-tu des retours de la part des élèves et professeurs de collège ? «Oui en règle générale j'ai de bons retours. Tout

se passe bien. Ce qui est difficile, c'est qu'ils ont beaucoup de devoirs au collège. Or en primaire on se doit de ne pas donner de devoirs écrits. Moi je n'en donne pas.» **Pourquoi ?** «Pour les enfants qui sont aidés à la maison, tout va bien. Mais pour les enfants qui ont moins d'aide cela crée des différences sensibles entre eux. Je donne assez souvent des leçons à relire ou une poésie à apprendre, un livre à lire (une dizaine de page chaque semaine) pour le lundi suivant, que nous reprenons dans le cadre des lectures suivies. Par contre, ils sont sensibilisés sur le fait qu'au collège, ils auront beaucoup de devoirs, je leur apprends à s'avancer, à s'organiser. Valorisés, ils s'avancent tout le temps et se prennent mieux en charge.»

Comment se passent les évaluations ? «Elles ont lieu sur une semaine, en général 15 jours avant les vacances. Les évaluations portent sur ce qu'ils ont fait depuis la dernière rentrée des vacances. Une grande période s'étant écoulée, si les contrôles sont justes c'est qu'ils ont bien compris, bien intégré les leçons. Si certains ont peiné je dois être attentive et reprendre avec eux. C'est une période de stress pour eux surtout pour les CM1, mais aussi pour les parents.»

Quel sens donnes-tu à cette évaluation ? «Donner de la valeur à leur travail en prenant en compte leurs réussites, leurs difficultés, leurs évolutions. Le retour des parents est pour moi important.»

Comment le soutien s'exerce-t-il, quel est son rôle ? «Les difficultés chez l'enfant seront reprises en soutien. Ce soutien est exercé sur la base du volontariat, les enfants, qui le demandent s'inscrivent. Si l'enfant perçoit ce soutien comme une punition, l'aide ne marchera pas. J'ai donc un travail important d'explication, le rassurer dans ses motivations. Souvent j'ai des enfants qui s'inscrivent pour faire leurs devoirs, faire des révisions ou être simplement avec moi. Cela soulage l'enfant et aussi les parents qui rentrent tard le soir. Je n'en prends pas plus de 4 ou 5 à la fois et je suis obligée de différer les inscriptions sur la semaine suivante.»

Ce soutien intervient à quel moment ? «Ce soutien doit être ponctuel. J'interviens principalement le lundi et le jeudi, 30 minutes entre midi et deux,

au moment du périscolaire de 13h à 13h35. Moment crucial, délicat, pour l'enfant. Il doit choisir entre le soutien ou le périscolaire. Si je faisais le soutien après seize heures, avec les problèmes de cars et les parents qui viennent les chercher, le soutien serait contre-productif pour l'enfant.»

Peut-on aborder un sujet qui fait polémique, les devoirs à la maison?

«Souvenons-nous : «tu as fait tes devoirs» faisait parti de notre rituel d'enfant de la part de nos parents. Ils étaient souvent source de conflits. Souvent les parents cataloguaient les instituteurs (trices) de mauvais enseignants pour ceux qui n'en donnaient pas.»

Ton avis Isabelle?

«Je donne des lectures, des leçons à réviser etc. Mais je précise aux parents que ce temps ne doit pas durer plus de 30 minutes. Particulièrement si l'enfant a des difficultés, je recommande aux parents de ne pas dépasser ce temps. Par exemple, si l'enfant doit revoir ses multiplications et qu'après environ de 30 minutes il n'en a aucune de juste, le problème est au niveau de l'école, pas de l'enfant ni des parents. L'acharnement des parents sera contre productif pour les uns comme pour les autres. S'il n'a pas compris ce n'est pas grave. Par contre je demande aux parents de me le signaler. Soulignons que cela peut être un facteur d'inégalité. Tous les enfants n'ayant pas le même niveau d'aide à la maison.»

Écriture et lecture. Comment pratiques-tu ?

«Dès le cours préparatoire l'apprentissage de la lecture va passer par celle de l'écriture. J'aurais aimé faire ce que j'appelle un «cahier de vie» mais le temps me manque. Nous avons reçu une formation. Certains collègues l'ont mise en place mais voilà... Il est vrai que le cahier de vie contribue à l'apprentissage de l'écriture, il est une passerelle entre l'école la famille et l'enfant, il est un excellent moyen de communication. Pour moi qui en ai fait l'expérience, je trouve la lecture fondamentale. L'important c'est de donner à l'enfant l'envie de lire. Pour moi, ce n'est qu'à la fac que j'ai découvert, l'envie de lire. Pour aborder la lecture, je leur donne d'abord des livres faciles à lire, des petits livres. Pour

ceux qui lisent bien, il leur sera donné une lecture plus dense. Nous avons en classe une variété de livres (bibliothèque de la classe) qui vont depuis la BD en passant par des romans policiers pour enfant, des albums etc. Les enfants qui ont quelques difficultés vont en lire un ou deux dans la période alors que ceux qui lisent bien en liront jusqu'à trois. Pour les vacances je leur donne à lire un roman d'une vingtaine de pages. Je recommande aux parents de ne pas forcer mais d'accompagner un enfant pour qui la lecture est difficile. Comment ? Par exemple l'enfant lit une page, puis les



parents en lisent deux. On ferme le livre, et le lendemain on recommence. L'objectif étant de lui donner le goût de la lecture. J'ai le retour souvent des parents qui me disent : «oui mon enfant ne lit que des BD». Ce n'est pas grave. L'important c'est de lire. Elles peuvent être un excellent tremplin à la lecture de livres aux contenus plus littéraires. Au niveau de l'écrit, certain d'entre eux sont doués et nous font des petits poèmes.»

As-tu des poèmes que nous pourrions publier dans le journal de Chantesse ?

«C'est encore trop tôt. C'est la première année où ils ont du mal à s'ouvrir dans l'expression écrite. En fait, ils ont encore trop peur du regard des autres. Par exemple, particulièrement cette année, lors des reprises de leçon, le regard des copains reste très important. Ils ont encore beaucoup de mal à offrir aux autres leurs écrits personnels. Je m'interroge sur cette difficulté. C'est pourquoi je travaille cela au niveau du «groupe classe» pour qu'ils apprennent à s'exprimer devant le groupe.»

Autre sujet : les rencontres inter-écoles sur le plan sportif ? «On devait faire le Courseton à Notre Dame de l'Osier mais cela se fera au printemps.

Qu'est ce que «le Courseton»?

«C'est une course d'endurance qui existe depuis 25 ans dans le primaire. Elle est d'une durée qui peut aller jusqu'à 21 minutes pour les CM2. C'était prévu de faire des équipes avec tous les niveaux CE, CP, CM et même les maternelles ce qui aurait été formidable. Or nous avons eu les attentats. Les directives ont suivi, nous demandant d'annuler cette rencontre. Donc rendez-vous au printemps. Nous avons cependant la rencontre «vélo citoyen». Nous nous sommes inscrits mais nous n'avons pas encore les parcours. Je devrai commencer l'entraînement au printemps, mais les rencontres auront lieu vers mai/juin.»

Comment sont abordés les thèmes sur la citoyenneté, la laïcité ?

«Je ne fais pas de leçon sur ces points précis. Mais nous avons un conseil de coopération.»

Qu'est ce qu'un conseil de coopération ?

«C'est une réunion entre les élèves. Son but est de permettre une meilleure gestion de la classe. Qui va permettre de voir ce qui va bien et ce qui ne va pas. On y débat de l'organisation de la vie de la classe, du travail, des responsabilités. Mais aussi des relations interpersonnelles et des projets. En ce qui nous concerne, j'utilise pour cela un journal mural. Les enfants qui ont des problèmes, des suggestions, des félicitations, des reproches à faire, les écrivent sur un petit bout de papier. Ils doivent impérativement le signer, le dater et l'afficher. J'ai cette pratique depuis six ans. Tous les vendredis matin, on pousse les bureaux, on fait un cercle. Un président et un(e) secrétaire sont élus chaque semaine. Ils sont responsables de la classe. Si je suis dérangée quelques instants, (téléphone, livraison etc.) ils viennent au tableau et s'occupent de la classe mais aussi ils distribuent les cahiers, s'occupent de l'ordinateur, de la poubelle, des plantes etc. La durée du CC est d'une heure environ. Ils prennent les petits mots sur le journal mural, s'as-

soient, puis lecture est faite du papier. Le président précise qui l'a écrit, expose le problème, interpelle celui qui a écrit le mot qui peut s'expliquer. Le président donne la parole, tout le monde s'écoute. L'institutrice participe par une écoute attentive mais en retrait. Si je sens que les échanges dérapent j'interviens. Sinon je laisse gérer les responsables. Ce CC ouvre les élèves à un apprentissage de la démocratie, à un partage. Ils se construisent en tant qu'individu, formulent des propositions, écoutent, apprennent à négocier etc. Il contribue à une amélioration du climat relationnel, le respect des règles de vie. Chaque prise de décision est soumise à un vote majoritaire dont le résultat est consigné par le (la) secrétaire dans la feuille de compte rendu.»

Quels sujets abordez-vous ? «Ils sont assez divers. Par exemple les surnoms qui sont données et qui ne plaisent pas à certain. Les parties de foot commencées et abandonnées en cours de match par certains, les altercations entre les uns et les autres, mais aussi les manifestations de mécontentements telles que : «on en a marre d'avoir de l'eau froide dans les toilettes», des problèmes de bus, de cantine, mais jamais de problèmes extérieurs à la classe.»

La résolution des problèmes ?

«Le président pose la question : «qui a une idée, comment pourrait-on résoudre ce problème?» **Ont-ils des propositions ?** «Beaucoup de propositions. Ayant fait nos règles de vie en début d'année, ils prennent référence sur ces règles écrites et affichées par eux. Pour moi c'est un temps important d'éducation civique.»

Quel est la participation des parents au sein de ton école ?

«Dans notre projet d'écoles on nous demande de plus intégrer les parents. Mais comment informer et dialoguer ? Comment les aider à se familiariser avec notre organisation, notre fonctionnement ? Comment avoir une coopération entre nous ? Mon constat aujourd'hui ? Il est difficile d'avoir

un comportement commun, une cohérence éducative vis-à-vis de l'enfant. Il est vrai que les parents entretiennent une relation complexe avec l'école et nous touchons à la question de la parentalité : Qu'est ce qu'être parents ? Un exemple : les punitions que je peux donner sont parfois contestées et souvent devant l'enfant. Autre exemple : quand je fais des sorties j'ai des fois des difficultés à mobiliser les parents, ce qui parfois m'oblige à en annuler certaines.»

Quelles instances existent pour en parler ?

«Lors de la réunion de rentrée de classe, je leur explique, entre autre, que nous sommes comme «un couple». Il faut que nous nous soutenions. Si nous ne sommes pas d'accord, il faut s'expliquer. En temps qu'institutrice je peux faire des erreurs, mais l'explication ne doit pas avoir lieu devant l'enfant. Les exemples ne manquent pas. Les



enfants n'ont plus leur place d'enfant. L'innocence a disparu. On les sollicite trop, ils ne s'ennuient jamais. La notion d'ennui que j'ai abordée plus haut, est fondamentale pour l'enfant. Il peut être un temps utile, constructif. Parents, laissons nos enfants s'ennuyer. Ils apprendront à prendre de la distance par rapport à nous. C'est un cheminement indispensable vers l'autonomie. Les enfants ne sont plus protégés de rien. Peut-être que nous voulons qu'ils grandissent trop vite.»

Tu n'es pas seule à vivre cela, au niveau institutionnel es-tu entendue ?

«Ici, je n'ai pas de grosses difficultés avec les parents. Je suis aidée par eux

dans le cadre de l'activité vélos, «vélo citoyens» par exemple. Parfois je peux même faire appel à des parents qui n'ont plus d'enfant ici.»

Quelles sont les activités extra-scolaires pour cette année ? Vélo citoyen.

«Sommairement, rappelons que cette activité a essentiellement pour but de promouvoir l'usage du vélo et de participer à un nécessaire changement dans notre culture du déplacement chez l'adulte comme chez l'enfant. De les sensibiliser à la sécurité, aux dangers de la route. Cette action inter-écoles, nous la menons depuis quelques années. Cette année je commence avec les enfants un entraînement en mars et les deux journées vélos dérouleront en juin 2016 mais avec le soutien des parents... À ce jour je n'ai pas encore les dates précises.» **Voyage d'une goutte d'eau 2015-2016.** «La communauté

de communes de Chambaran/Vinay/Vercors avec les autres communautés par le biais du «Contrat de rivières Sud Grésivaudan» met en place des animations scolaires en lien avec des structures d'éducation à l'environnement (Espace Nature Isère) portant sur l'eau et les milieux aquatiques. L'enseignant étant le maître du projet, collaborera avec un intervenant (ENI). Il précisera le contenu du projet pédagogique. Les objectifs de ces interventions portent sur l'éducation à l'environnement

et au développement durable en s'appuyant sur la réalité de notre territoire et les initiatives locales (visite de ruisseaux de la commune, stations de captage des eaux, stations d'épuration,...). Une action qui a un coût pour nous d'environ 80 euros.» **Projet théâtre/musique.**

«ce projet, commun à toutes les classes du RPI⁽²⁾ (PS à CM2), qui a été élaboré avec Valérie Drouvin, itinérante musique, a pour but de rassembler le théâtre et les chants. Les élèves de CM1/CM2 joueront 4 pièces de théâtre tirées des contes de Grimm et les élèves de Notre Dame de l'Osier et de Vatilieu interpréteront des chansons tout au long des pièces. Le spectacle sera donné le samedi 2 avril 2016 à la salle des fêtes

de l'Albenc, salle qui nous est prêtée gracieusement.» **Projet scientifique.** «Il se pratique de plus en plus dans le cadre notamment du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) depuis deux ans un Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école primaire. Un encouragement des scientifiques, dans des disciplines très diverses, auprès des enseignants et des enfants du primaire. Une action nous sera proposée dans les mois à venir, un parent d'élève, M. Béchu, scientifique, qui était intervenu sur la classe. Il renouvellera cette année cette expérience avec un de ses collègues sur le thème des aimants et de la supra conductivité. Ils procéderont à des expériences adaptées devant les enfants. Cette rencontre nécessite au préalable un travail de préparation avec eux de manière à ce que la démonstration s'intègre dans notre programme.»

Le site internet de Chantesse ? «Une chose dans laquelle j'aimerais impliquer les enfants. Cette action pourrait être un lien entre notre école et les citoyens chantessois et pourquoi pas d'autres villages. Pouvoir avec les enfants faire vivre

ce site. Il nous faut y réfléchir avec la mairie, avec des bénévoles compétents. Pas pour cette année mais pourquoi pas l'année prochaine. Les bénévoles intéressés peuvent contacter l'école.»

Tes aides financières ? «Je suis déjà beaucoup aidée par le sou des écoles, la mairie, le syndicat scolaire mais une bonne partie des finances passe dans les fournitures. Je monte des actions afin de compléter mes ressources financières (vente de jacinthes le vendredi des vacances, vente de noix). Des commerçants m'aident beaucoup. Isère plantes par exemple. En début d'année, une action de vente de sacs isothermes et de « coffee cup » a été organisée. Elle nous permettra d'aller voir **une pièce de théâtre (Romeo et Juliette) qui aura lieu à la salle des fêtes de Châbons le 22 janvier.**»

Faut-il conclure ? Le temps nous manque. Nous aurions voulu approfondir un certain nombre de sujets. Beaucoup de questions restent en suspens, notamment une question certes vaste sur l'avenir de l'école. Isabelle Carlin nous a donné un bref aperçu de ce qu'est le tra-

vail d'institutrice (celui qui fonde). Tout au long de l'entretien, nous avons senti ce plaisir, cette passion de faire le plus beau métier du monde mais aussi cette bonne humeur, cette vision positive de son métier où les intéressé(e)s passent plus de temps avec les enfants des autres qu'avec les leurs. Mais oui cela peut être pour certain un boulot de m... fatiguant, usant mais tellement, tellement formidable. Certains se souviendront de ceux et celles qui nous ont « pétri » d'instruction, éveillé notre curiosité, notre soif de découverte, de ce que nous leur devons aujourd'hui. D'autres auront des souvenirs plus difficiles, mais nous leur devons tous quelque chose.

Paroles de Victor Hugo : «**Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine**»

(Faits et croyances - 1840).

(1) Institut Universitaire de Formation des Maîtres
(2) Regroupement Pédagogique Intercommunal

Participation des élèves lors de l'action « Un arbre pour le climat ! ».

Ce poème a été récité par tous les élèves à tour de rôle.

Supplique de l'arbre

Homme !
Je suis la chaleur de ton foyer par les froides nuits d'hiver,
L'ombrage ami lorsque brûle le soleil d'été.
Je suis la charpente de ta maison, la planche de ta table.
Je suis le lit dans lequel tu dors et le bois dont tu fis tes navires.
Je suis le manche de ta houe et la porte de ton enclos.
Je suis le bois de ton berceau et aussi de ton cercueil.
Écoute ma prière veux-tu ?
Laisse-moi vivre pour tempérer les climats et favoriser l'éclosion des fleurs.
Laisse-moi vivre pour arrêter les typhons et empêcher les vents de sable.
Laisse-moi vivre pour calmer les vents, pousser les nuages
et apporter la pluie qui véhicule la vie du monde.
Laisse-moi vivre pour empêcher les catastrophiques inondations qui tuent.
Je suis la source des ruisseaux. Je suis la vraie richesse de l'état.
Je contribue à la prospérité du plus petit village.
J'embellis ton pays par la verdure de mon manteau.
Homme, écoute ma prière
Ne me détruis pas !

Texte ancien d'un sage indo-chinois



Un arbre pour le climat !

Samedi 12 décembre : date clé de la COP21, mobilisation pour l'environnement à Chantesse !

Alors que la 21^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques se terminait par la validation, par les 195 pays participants, d'un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dont l'objectif est de limiter le réchauffement mondial entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100, des citoyens mobilisés pour l'environnement plantaient un arbre à Chantesse.

La matinée a commencé par une randonnée découverte et observation des oiseaux. Un groupe de 10 personnes, bénévoles de la LPO et de ENI, guidé par Annette et André Chorot, ont parcouru le centre village et les marais afin de comptabiliser les oiseaux présents. 25 espèces d'oiseaux ont été observées, ce qui porte le total des espèces connues sur la commune de Chantesse de 77 à 81. Rendez-vous pris au printemps prochain pour une nouvelle observation ! Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie.



Puis nous nous sommes tous retrouvés à l'école, en présence de Michèle Bonneton, députée, de Catherine Giraud, présidente de la LPO Isère, de Serge Risser, membre de la LPO, d'Isabelle Carlin et ses élèves de la classe de CM1-CM2 accompagnés de leurs parents, des membres de l'association Espace Nature Isère et de quelques chantessois.

Madame le Maire, a accueilli les participants :

«Lorsque mon collègue, Serge Risser, membre de la LPO, m'a proposé l'initiative «Un arbre pour le climat », j'ai tout

de suite adhéré à cette proposition. Je vous remercie de m'avoir suivi pour cette action.

La commune soutient toutes les démarches de protection de notre planète. La préservation de l'environnement est importante pour notre cadre de vie. Nous avons le devoir de laisser une nature propre à nos enfants. Chaque citoyen a sa part de responsabilité, il peut agir en limitant sa consommation d'énergie, en adoptant de



Observations le 12 décembre 2015 entre 8h45 et 11h

buse variable	3	mésange charbonnière	5
pigeon ramier	14	mésange noire.....	1
tourterelle turque	6	mésange bleue.....	2
pic vert	cris, lointain	sittelle torchepot.....	cris
pic épeiche ...	3, cris et martèlement	geai des chênes	1 + cris
pipit farlouse	1	corneille noire	4
bergeronnette grise	1	étourneau sansonnet.....	3
bergeronnette des ruisseaux.....	2	moineau domestique	5
troglydte mignon	cris	pinson des arbres.....	> 15
rougegorge familier.....	3 + cris	chardonneret élégant.....	1
rougequeue noir	1 mâle	tarin des aulnes	4
grive draine.....	cris	bruant des roseaux.....	2
merle noir	8		

bonnes habitudes de vie, telles que le tri sélectif, le covoiturage, la culture sans pesticide. »

Puis les enfants de l'école ont dit un poème, des citations et un texte écrit par une élève.

Serge Risser, Catherine Giraud puis Michèle Bonneton se sont exprimés en remerciant l'excellent travail et participation des enfants.

Enfin, le moment fort de la matinée, tant attendu par les enfants...

Nous avons effectué un geste symbolique, en plantant un arbre pour le climat. L'arbre est le symbole de la biodiversité. L'arbre



est un liquidambar, offert par la pépinière Vincent Bourguignon à Chuzelle. Cet arbre a été cultivé sans usage de pesticide, en pleine terre. Nous remercions vivement Monsieur Bourguignon.

La matinée se terminera par de nombreux échanges autour du verre de l'amitié.

Vous pouvez consulter le site suivant :
http://www.faune-isere.org/index.php?m_id=300
 pour connaître la liste des espèces sur une commune.



Téléthon Chantesse/Cras

Très belle réussite sous le signe de la collaboration inter-villages pour le «cru» 2015 du Téléthon. Cras et Chantesse, réunis pour la première fois, ont recueilli la somme de 3 452 € qui a été remise à l'AFM Téléthon ! Comme chaque année la traditionnelle vente à emporter sur la place du village de Chantesse a été très appréciée. Cette année près de 200 parts de lasagnes ont été vendues, un moment de partage toutes générations confondues et d'échanges, très convivial ! Et le samedi soir, à Cras, la pièce de théâtre, jouée au profit intégral du Téléthon par la compagnie «*Les Zamuz gueules*», a permis un moment d'évasion à une centaine de personnes... et d'augmenter notablement la collecte ! Un très grand MERCI à tous les bénévoles et aux participants.



Un peu d'histoire sur l'AFM puis le Téléthon

Un combat sans merci contre la maladie. De sa création en 1958 aux premiers traitements aujourd'hui, l'AFM-Téléthon a privilégié l'audace et l'innovation. Un combat mené au nom des malades.

L'AFM-Téléthon est créée en 1958 par une poignée de parents révoltés contre l'impuissance de la médecine et de la science face aux maladies neuromusculaires qui touchent leurs enfants. Yolaine de Kepper, mère de sept enfants, dont quatre atteints par la myopathie de Duchenne, est la fondatrice et la première présidente de l'Association.

Vente de cartes de vœux, de boîtes de chocolats, l'AFM-Téléthon tente, à une petite échelle, de faire reconnaître ces maladies délaissées par le corps médical. Objectif : impulser des travaux de recherche et trouver des médecins capables de diagnostiquer et prendre en charge les malades.

En 1969, une première bataille est remportée avec la prise en charge à 100 % de la myopathie par la Sécurité sociale. En 1976, l'Association est reconnue d'utilité publique par l'État.

En 1986, lors d'un colloque scientifique organisé par l'Association, le gène responsable de la myopathie de Duchenne, la plus fréquente des maladies neuromusculaires de l'enfant, est identifié. Cette découverte majeure pousse l'Association à faire de la recherche génétique l'un des fers de lance de son action.

1987: la révolution Téléthon. Deux pères d'enfants malades, Bernard Barataud et Pierre Birambeau, réussissent à convaincre Antenne 2 d'adapter le Téléthon en France, un marathon télévisuel qui existe aux États Unis depuis 1966.

Le 4 et 5 décembre 1987. Le premier Téléthon parrainé par l'acteur Jerry Lewis fait connaître la myopathie, à travers les enfants malades et leurs proches. Il s'achève sur une collecte de 181 millions de francs (27,6 millions d'euros), soit trois fois plus que le montant espéré.

Grâce à la mobilisation exceptionnelle des Français, le combat change de dimension. L'AFM-Téléthon lance des appels d'offre pour soutenir massivement la recherche génétique et équiper des laboratoires. Dans le même temps, elle innove dans l'aide au quotidien des familles en créant le métier de technicien d'insertion (devenu aujourd'hui le métier de référent parcours). Elle impulse un réseau national de consultations pluridisciplinaires pour réduire les inégalités dans la prise en charge médicale.

1990-2000 : Initier et structurer la recherche.

L'AFM-Téléthon prend les rênes de la recherche avec la création du Généthon, laboratoire qui publie entre 1992 et 1996, les premières cartes du génome humain. Cette avancée va accélérer la découverte des gènes responsables des maladies génétiques. Mises à la disposition de la communauté scientifique, ces cartes

sont le point de départ du décryptage du génome humain qui s'achèvera en 2003.

En 1996, l'AFM-Téléthon crée à la Pitié-Salpêtrière, l'Institut de Myologie, centre d'expertise international pour la recherche, les soins et l'enseignement sur le muscle et ses maladies.

En 1997, Généthon aborde un tournant et se focalise sur la mise au point des gènes-médicaments (thérapie génique). L'AFM-Téléthon participe, par ailleurs, à la création d'Eurordis, fédération européenne qui représente les 30 millions d'Européens touchés par une maladie rare. Cette dernière obtiendra le vote d'une législation européenne qui incite les laboratoires pharmaceutiques à mettre au point des traitements pour ces maladies qui touchent moins d'une personne sur 2 000 (médicaments orphelins).

À partir de 1999, et grâce à une meilleure prise en charge médicale et sociale, la qualité et l'espérance de vie des malades s'améliorent. Les premiers essais thérapeutiques sont lancés.

En 2000, la thérapie génique est utilisée avec succès pour traiter les premiers bébés-bulles par une équipe soutenue par l'AFM-Téléthon.

Dès 2001, l'AFM-Téléthon rassemble les acteurs de la lutte contre les maladies rares (Alliance Maladies Rares, Eurordis, Orphanet, Maladies Rares Info Services) au sein de la Plateforme maladies rares.

En 2003, l'Institut de Myologie et la société Transgene achèvent le premier essai mondial de thérapie génique dans la myopathie de Duchenne.

En 2004, l'AFM-Téléthon obtient du gouvernement le premier Plan maladies rares.

Avec d'autres associations, elle remporte en 2005, une victoire historique avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui instaure le droit à compensation, le droit à la scolarité, à la formation et à l'emploi.

En 2005, l'AFM-Téléthon et l'Inserm créent I-Stem, le plus grand laboratoire français de recherche sur les cellules souches. La thérapie cellulaire qui consiste à utiliser des cellules souches pour réparer ou régénérer un organe ou un tissu endommagé, fournit de nouvelles pistes thérapeutiques promet-

POUR 100 € DONNÉS, L'AFM-TÉLÉTHON EMPLOIERA EN 2016

- 81 € pour le combat contre la maladie*
- 12 € pour les frais de collecte
- 7 € pour les frais de gestion

** Soit 57 € pour la recherche (dont le laboratoire Généthon financé par les recettes des animations du Téléthon), 22 € pour aider les malades et 2 € pour l'information scientifique, médicale et sociale.*

teuses. Les premiers résultats des thérapies innovantes se multiplient.

En 2009, deux enfants atteints d'une grave maladie génétique du cerveau, l'adrénoleucodystrophie, sont traités par thérapie génique. L'évolution de leur maladie est stoppée. **En 2010**, I-Stem réussit à reconstruire un épiderme avec des cellules souches. La même année, c'est un premier patient atteint d'une maladie fréquente du sang, la bêta-thalassémie, qui est traité avec succès par thérapie génique.

Depuis 2010 : les premiers traitements

Avec Généthon Bioprod, l'AFM-Téléthon dispose depuis 2012 du plus grand laboratoire au monde pour la production de médicaments de thérapie génique. Un changement d'échelle nécessaire alors que se multiplie le nombre d'essais cliniques.

L'AFM-Téléthon soutient une trentaine d'essais cliniques en cours ou en préparation pour des maladies rares des muscles, du cerveau, de la vue, de la peau, du sang, du foie... l'AFM-Téléthon constitue une force de frappe unique au monde. La recherche médicale avance.

Vous pouvez trouver encore bien d'autres informations sur l'AFM et le Téléthon sur le site : <http://www.afm-telethon.fr/>

Comité des fêtes de Chantesse

En octobre dernier, l'assemblée générale du comité a élu un nouveau bureau composé comme suit :

Président : Jean-Marc Bessoud.

Vice-Présidente : Laura Moncenis.

Trésorière : Jocelyne Gasparini.

Secrétaire : Baptiste Falque.

Le questionnaire diffusé à l'occasion du dernier journal pour sonder les Chantessois quant aux activités souhaitées a été retourné par 12 personnes seulement sur 157 sondages distribués.

Les membres du comité des fêtes sont un peu déçus du peu d'informations recueillies pour permettre le choix des activités futures.

Malgré tout, les membres actifs et bénévoles sont toujours motivés et nous vous proposerons pour 2016 :

- le samedi 30 janvier à 17h à la salle Chantessa: **galette des rois.**



- le samedi 26 mars en soirée à la salle des fêtes : **concert québécois.**



- Le dimanche 22 mai près du cabanon: **vide grenier** (annulé en cas de mauvais temps).



- Le samedi 18 juin près du cabanon : **repas champêtre** qui sera maintenu même pour peu de participants, le comité des fêtes s'organisera en fonction, et **concours de pétanque.**



- Le vendredi 26 août près du cabanon : **soirée nuit des étoiles** avec repas.



D'autres projets sont en cours de préparation : théâtre, concours de belote. Nous vous tiendrons informés des dates de ces manifestations sur le prochain journal communal.

Suite à l'accord de la mairie, un terrain de pétanque financé par le comité des fêtes sera implanté par ses membres, près du cabanon.

Et comme les années précédentes, nous participerons au Téléthon en partenariat avec l'association sportive et les municipalités de Chantesse et de Cras !

Le bureau du comité des fêtes a décidé d'améliorer le cabanon. Des travaux d'isolation et d'aménagements fonctionnels ont été réalisés grâce au concours d'une poignée de bénévoles motivés.

Un chauffe-eau a été installé, un four de cuisine professionnel a été acheté ainsi que du matériel divers de cuisine.

Amicale du personnel communal

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat scolaire intercommunal vous invite à sa 11^e vente de produits du terroir.

Elle aura lieu le dimanche 7 février 2016 à Vatilieu de 9 h à 12 h.

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et des saint genix, sans oublier la pétafine maison.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.



Nous vous remercions, pour votre participation à cette manifestation et vous présentons **nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2016.**



Association Sportive de Chantesse

L'Association Sportive de Chantesse compte à présent 70 adhérents grâce à la diversification des activités proposées depuis la rentrée 2015.

Chaque semaine de septembre à juin, en dehors des périodes de vacances scolaires, le cours de cross training a lieu les jeudi soir de 19h30 à 20h30 sous l'égide de Quentin, les mercredis soir, la salle est d'abord remplie par le cours de gym avec Michèle de 18h30 à 19h30, puis la séance de sophrologie prend le relais, dispensée par Vanessa de 19h30 à 20h30 et les mardis soir, la salle est rythmée aux sons des musiques de la zumba, dirigée par Aline.

Des stages de yoga animés par Anne sous forme d'ateliers qui durent 3 heures les samedis matins, déclinés en différentes thématiques, ont démarré à raison d'un tous les 3 mois.

Les prochaines dates seront le samedi 6 février et le samedi 5 mars de 9h à midi, à la salle Chantessa.



Téléthon :

Nous pouvons être fiers de la réussite du « cru » 2015.

Les activités traditionnellement portées par l'association sportive depuis de nombreuses années et depuis quelques temps avec la commune et le comité des fêtes de Chantesse, ont été organisées pour la première fois en partenariat avec la commune de Cras, sous le signe de la collaboration inter villages, augmentant ainsi la collecte.

La somme de 3 452 € a été remise par la trésorière de l'ASC, en charge des comptes, à l'AFM Téléthon !

Les membres du bureau de l'ASC sont joignables pour toute demande de renseignements :

Laurence Falque :04 76 64 73 44
Jocelyne Gasparini :04 76 36 53 58
Isabelle Oriol :04 76 36 19 51
Céline Carlin :06 18 73 39 81
Nathalie Bessoud :06 80 24 30 13
Mail : nathalie.bessoud@wanadoo.fr

